

**Mairie
de
CAMBO-les-BAINS**

Le Maire de la Commune de CAMBO-les-BAINS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2122-18, qui autorise le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses dispositions relatives aux reprises de concessions en état d'abandon, en ses articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R.2223-23.

A R R E T E

Article 1^{er} : Madame Eliane NOBLIA, troisième adjointe au Maire, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour la constatation de l'état d'abandon des concessions funéraires qui se déroulera le vendredi 04 septembre 2015 à compter de 09 heures.

Cette constatation portera sur les concessions funéraires situées:

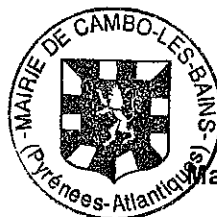
- File 2 emplacement n°14
- File 8 emplacement n°10
- File 8 emplacement n°11
- File 10 emplacement n°20
- File 12 emplacement n°12
- File 14 emplacement n°4
- File 14 emplacement n°20
- File 16 emplacement n°4
- File 16 emplacement n°18
- File 16 emplacement n°20

La présente délégation de fonction entraîne délégation de signature notamment du procès-verbal de constatation de l'état d'abandon des sépultures précitées.

Article 2^e : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie, notifié à l'intéressée et affiché en mairie. Une ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

En outre, une expédition en sera adressée à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à CAMBO-les-BAINS, le 1^{er} septembre 2015



Vincent BRU

Maire de CAMBO-les-BAINS

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de CAMBO-LES-BAINS
Numéro de l'acte	A-2015-013
Nature de l'acte	AI - Arrêtés individuels
Classification de l'acte	5.4 - Delegation de fonctions
Objet de l'acte	Délégation à Mme Eliane Noblia, 3ème adjoint, pour la constatation de l'état d'abandon des concessions funéraires le vendredi 4 septembre 2015
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-216401604-20150901-A-2015-013-AI
Date de transmission de l'acte	02/09/2015
Date de réception de l'accuse de réception	02/09/2015